Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité (paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le jeudi 21 août 2025 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 3e étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mathieu Gagné, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, Jean-François Poirier sous la présidence de monsieur le maire, Yves Daoust, formant quorum.

Est également présente madame Dany Michaud, directrice générale et greffière-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte.

25-08-117 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 21 août 2025.

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Que le conseil de la municipalité (paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé en y ajoutant les points 7.2 et 7.3, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juillet 2025
4. Période de questions / intervenants
5. Urbanisme / Environnement
   - 5.1 Règlement numéro 25-181 sur l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague – Adoption du règlement
   - 5.2 Aide financière pour le redressement et la sécurisation du réseau routier local et municipal – Autorisation de déposer une demande pour la réfection des trottoirs de la rue Principale
   - 5.3 Appel d'offres public 2025-Étangs – Octroi de contrat
6. Administration générale / Finances / Greffe
   - 6.1 Comptes à payer
   - 6.2 Affectation spéciale – Remboursement du règlement d'emprunt numéro 13-97
7. Loisirs et vie communautaire
   - 7.1 Programme nouveaux horizons pour les Aînés 2025-2026 (PNHA) – Autorisation de déposer une demande
   - **7.2 Bâtiment communautaire / Panneaux acoustiques – Octroi de contrat**
   - **7.3 Patinoire – Octroi de contrat**
8. Travaux publics / Voirie
   - 8.1 Garage municipal / Inspection amiante – Offres de services
9. Sécurité incendie / Sécurité publique et civile
   - 9.1 Embauche d'un pompier – M. François Hallé
10. Varia
11. Levée de la séance

ADOPTÉ

25-08-118 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUILLET 2025

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 juillet 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juillet 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les demandes sont répondues et seront analysées.

URBANISME / ENVIRONNEMENT

25-08-119 **RÈGLEMENT NUMÉRO 25-181 SUR L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR UN IMMEUBLE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE – ADOPTION DU RÈGLEMENT**

ATTENDU l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation (LQ 2022, c. 25)*, sanctionnée le 10 juin 2022;

ATTENDU que la Municipalité peut, en vertu de l'article 1104.1.1. du *Code municipal du Québec* (*RLRQ c C-27.1)*, exercer un droit de préemption sur tout immeuble, à l'exclusion d'un immeuble qui est la propriété d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1);

ATTENDU que la Municipalité doit, en vertu de l'article 1104.1.2. du *Code municipal du Québec* (*RLRQ c C-27.1)* déterminer par règlement le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion numéro 25-07-110 donné par M. Paul Lavallière lors de la séance ordinaire du conseil du 17 juillet 2025;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

Que le règlement numéro 25-181 soit adopté tel que présenté et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉ

25-08-120 **AIDE FINANCIÈRE POUR LE REDRESSEMENT ET LA SÉCURISATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL ET MUNICIPAL – AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE POUR LA RÉFECTION DES TROTTOIRS DE LA RUE PRINCIPALE**

ATTENDU que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU que la municipalité (paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux

ATTENDU que la chargée de projet de la Municipalité, madame Gabrielle Daoust, responsable de l'urbanisme, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Que le conseil de la municipalité (paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Dany Michaud, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉ

25-08-121 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2025-ÉTANGS – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la résolution numéro 25-04-055 autorisant le lancement d'un appel d'offres public sur SÉAO pour des travaux d'aménagements fauniques et de construction de deux étangs de reproduction pour la rainette faux-grillon;

ATTENDU le lancement de l'appel d'offres public sur SÉAO le 10 juillet 2025;

ATTENDU qu'à l'ouverture des soumissions le 18 août 2025 à 11 h 01, quatre (4) soumissions ont été déposées;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire conforme est Construction J.P. Roy Inc. avec un montant de 427 181.40 $, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Mathieu Gagné
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat pour des travaux d'aménagements fauniques et de construction de deux étangs de reproduction pour la rainette faux-grillon, selon la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres public 2025-Étangs.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt numéro 24-177.

ADOPTÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / FINANCES / GREFFE

25-08-122 COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes annexée aux présentes et totalisant un montant de 652 611.56$, soit approuvée.

ADOPTÉ

25-08-123 AFFECTATION SPÉCIALE – REMBOURSEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 13-97

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

De puiser à même l'excédent affecté – Quartier du Canal, le remboursement du règlement d'emprunt numéro 13-97 venant à échéance le 20 janvier 2026.

ADOPTÉ

LOISIRS / CULTURE / VIE COMMUNAUTAIRE

25-08-124 PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS 2025-2026 (PNHA) – AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE

ATTENDU l'existence du *Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA)* offert par *Emploi et Développement social Canada*;

ATTENDU que la municipalité (paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague désire présenter une demande d'aide financière pour le projet suivant : *Cuisine collective et rencontres Mi-semaine;*

ATTENDU que ce projet vise à briser l'isolement, favoriser la participation sociale et offrir des activités significatives aux aînés de notre communauté rurale;

ATTENDU que si cette demande d'aide financière est rejetée, la demande elle-même n'engage pas la Municipalité à réaliser ce projet;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par M. Mathieu Gagné
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à présenter une demande d'aide financière auprès d'*Emploi et Développement social Canada*, dans le cadre du *Programme Nouveaux Horizons pour les aînés* (PNHA), pour le projet : *Cuisine collective et rencontres Mi-semaine*.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et nom de la municipalité (paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif au dépôt de cette demande d'aide financière.

ADOPTÉ

25-08-125 BÂTIMENT COMMUNAUTAIRE / PANNEAUX ACOUSTIQUES – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la nécessité d'améliorer l'aspect acoustique de la salle du bâtiment communautaire en procédant à l'installation de panneaux acoustiques muraux;

ATTENDU la soumission reçue par Québec Acoustique de 3 747 $, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Mathieu Gagné
Et unanimement résolu

D'octroyer un contrat à Québec Acoustique pour l'acquisition et la livraison de panneaux acoustiques pour le bâtiment communautaire, selon la soumission déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document lié à cet octroi de contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le surplus libre.

ADOPTÉ

25-08-126 PATINOIRE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la volonté d'offrir un espace de patinage libre pour les plus petits;

ATTENDU que deux (2) entreprises ont été invitées à déposer une soumission à cet effet;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Les Installations Sportives AGORA Inc. ayant déposé une soumission de 5 720 $, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mathieu Gagné
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

D'octroyer un contrat à l'entreprise Les Installations Sportives AGORA Inc. pour l'acquisition et la livraison d'une patinoire pour enfants, selon la soumission déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document lié à cet octroi de contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le surplus libre.

ADOPTÉ

TRAVAUX PUBLICS / VOIRIE

25-08-127 GARAGE MUNICIPAL / INSPECTION AMIANTE – OFFRES DE SERVICES

ATTENDU la résolution numéro 25-06-101 octroyant un contrat pour la préparation de plans, devis et surveillance des travaux de rénovation du garage municipal;

ATTENDU qu'une caractérisation du revêtement extérieur est requise avant de procéder aux travaux;

ATTENDU que deux (2) entreprises ont été invitées à déposer une offre de services à cet effet;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise S-Air ayant déposé une offre de services de 1 030 $, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

D'octroyer un contrat à S-Air pour la caractérisation du revêtement extérieur du garage municipal, selon l'offre de services déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document lié à cet octroi de contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028.

ADOPTÉ

SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

25-08-128 EMBAUCHE D'UN POMPIER – M. FRANÇOIS HALLÉ

ATTENDU la recommandation émise par le directeur du Service de sécurité incendie d'embaucher monsieur François Hallé;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mathieu Gagné
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

D'entériner la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et d'embaucher monsieur François Hallé à titre de pompier au sein du Service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, conformément à la Politique de gestion du Service de sécurité incendie.

Que cette embauche soit effective en date de ce jour.

ADOPTÉ

VARIA

Aucun sujet n'a été traité sous ce point.

25-08-129 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Mathieu Gagné
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 20 h 15.

ADOPTÉ

Yves Daoust Maire	Dany Michaud Directrice générale et Greffière-trésorière